

ALHPI

Accompagner le Handicap Psychique en Isère

LETTRE AUX ADHERENTS N° 12

novembre 2006

EDITORIAL

SPECIAL "GEM de Grenoble"

Cet automne, deux événements d'importance pour l'ALHPI !

Le financement du SAMSAH (Service d'Accompagnement Médico-social pour Personnes Adultes Handicapés) Nous vous en avons déjà parlé dans notre numéro 11, nous y reviendrons bientôt dans un numéro spécial.

Une subvention de fonctionnement du Club-G.E.M. de Grenoble (Groupe d'Entraide Mutuelle) de 75K€ en 2006.

Ce Numéro Spécial expliquera d'abord qu'est ce qu'un G.E.M. ou Groupe d'Entraide Mutuelle. En effet, quand on aura dit « *c'est un club pour et animé par des personnes souffrant de troubles psychiques* », bien des interrogations demeurent c'est ce à quoi ce numéro spécial voudrait répondre .

Nous verrons qu'un Club d'usagers animés par eux mêmes, c'est possible : il en existe un depuis 20 ans à Rennes! l'association « L'Autre Regard »,.

C'est ce prototype de Club qui a inspiré la Fnap-Psy, l'Unafam et la FASM Croix Marine (voir en encadré, la signification de ces sigles), dans leur demande commune à l'Etat, de créer et financer des GEM.

Cette proposition sera reprise par la loi du 11 février 2005 et la Circulaire du 29 août 2005, puis financée par le Plan de Santé Mentale de 2005-08.

Dans l'agglomération grenobloise, le projet de GEM est en gestation depuis un an, et grâce à cette subvention, il vient de se mettre en place. Nous laisserons largement la place à Christine Rouvière, que l'ALHPI a embauchée le 21 septembre dernier pour être la Coordinatrice du Club-GEM.

La Rédaction

Les coordonnées du Club-GEM de Grenoble

- Adresse postale : Centre Social La Bajatière, 79 avenue Jean Perrot 38000 Grenoble
- Adresse du local : Annexe du Centre Social La Bajatière, 64 avenue Jean Perrot 38000 Grenoble
- Tel. : 04 76 54 52 92
- Courriel : gem.grenoble@voila.fr
- Ouverture :
 - chaque mercredi et vendredi de 15h30 à 19h
 - 1^{er} et 3^{ème} dimanche de chaque mois de 10h à 18h
 - samedi des autres week-end de 10h à 18h
- Bus : n°31, arrêt Bajatière, remonter l'avenue J. Perrot sur 100m.
- Tram A, arrêt Mounier, à 10 minutes à pied du local
- Conditions d'adhésion : être concerné, à un titre ou à un autre, par le handicap psychique et après un temps de découverte, souhaiter participer à la vie du club selon ses possibilités.
- Cotisation : 3 € de septembre 2006 à septembre 2007



la Coordinatrice Christine Rouvière

Allez... si vous le voulez bien, je vous emmène en voyage, un voyage dans le temps afin de comprendre le sens des GEM (Groupes d'Entraide Mutuelle), reconnus par la loi du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits, des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » .

Bien entendu, ceci n'est qu'une lecture des grandes lignes de la trajectoire de la psychiatrie en France, mais il me semble que lorsque l'on a un projet, il est toujours intéressant de se retourner pour voir le chemin qu'on a déjà parcouru.

Il y a un siècle, la psychiatrie était un monde fermé et autosuffisant, les patients étaient exclus de la société car parqués dans les asiles. Les découvertes pharmacologiques ont permis d'apaiser les souffrances et d'envisager d'autres alternatives de vie hors de l'hôpital.

Au début des années 80, la France a fait le choix politique d'organiser la psychiatrie en secteurs géographiques et de créer les CMP, donc d'amener les soins en ville.

Sortir de l'hôpital implique de trouver ou retrouver une place dans la société. Par conséquent, différents modes d'accompagnement se sont développés (SAVS, SAJ, centres de réadaptation au travail...).



L'ouverture des portes de l'hôpital a posé de nouvelles questions. La psychiatrie qui était affaire médicale s'est peu à peu confrontée à la société et aux difficultés d'intégration en tous genres. Les familles des usagers se sont organisées en association pour faire entendre leurs voix et demander des services adaptés aux nouveaux besoins. Les travailleurs sociaux ont apporté leur savoir faire en terme d'accompagnement dans la cité et d'intégration.

Les mondes du soin, des familles et du social ont appris à se connaître . A l'heure du partenariat, des réseaux, ils travaillent en collaboration malgré certains désaccords et des points de vue assez différents.

Dans ce contexte, la notion de droit des usagers et de

leur participation a fait son chemin. Elle a été clairement définie comme une priorité par la loi du 2 février 2002 réformant l'action sociale et médico-sociale, et plus récemment par la loi du 11 février 2005 précédemment citée.

Un quatrième groupe est en train de prendre sa place au sein du débat autour de la psychiatrie .

L'idée de donner sa place, d'entendre la parole de l'utilisateur est maintenant au cœur du débat. Des associations d'usagers commencent à naître (ex : la FNAP-Psy) et veulent se faire entendre.

Que de chemin parcouru en moins d'un siècle, d'une institution totalitaire où les pratiques étaient de « faire à la place, décider pour... » à la situation actuelle, où nous parlons de « faire avec (mixité psychique), d'entraide mutuelle », de la notion de « par et pour », « rien pour moi sans moi !... ».

L'histoire est belle mais ne nous leurrions pas, beaucoup de travail reste à faire. Pour des personnes qui passent par des phases de fragilités importantes et qui sont, à certains moments, dépendant des institutions de soins ou sociales, il est difficile de retrouver sa citoyenneté et son droit de parole. Dans une société où les troubles psychiques restent tabous et stigmatisés il n'est pas évident de trouver et d'affirmer sa place.

Le concept de GEM est né de la concertation de 3 associations l'UNAFAM, la FNAP-Psy, FASM Croix marine et du Ministère des Affaires Sociales. Les GEM

La fédération **FNAP-PSY** regroupe des associations locales qui ont pour but l'entraide des patients et ex-patients de la psychiatrie.

Siège social : 33 rue Daviel, 75013 Paris.

Présidente, Claude FINKELSTEIN.

Site : <http://www.fnappsy.org/>

L'**UNAFAM** est une association reconnue d'Utilité Publique qui a pour but de regrouper sur le plan national les familles de personnes souffrant de troubles psychiques dans un but d'entraide, de formation et de défense commune de leurs intérêts.

Siège social : 12 villa Compoint, 75017 Paris.

Président, Jean CANNEVA.

Sites : www.unafam.org et <http://unafam38.free.fr>

FASM Croix-Marine (Fédération d'Aide à la Santé Mentale) est une association également reconnue d'Utilité Publique qui regroupe des professionnels oeuvrant en faveur des personnes souffrant de troubles psychiques.

Siège social : 31, rue d'Amsterdam, 75008 Paris.

Président, le docteur Bernard DURAND.

Site : <http://www.croixmarine.com/>

Un GEM (Groupe d'Entraide Mutuelle) Qu'est ce que c'est que ce truc ? Suite

ALHPI

prennent des formes bien différentes selon les besoins régionaux et départementaux, toutefois les GEM défendent l'idée que les personnes ayant des troubles psychiques (reconnus ou non par la Commission des Droits et de l'Autonomie (ex CO-TOREP)) sont en capacité « d'entraide mutuelle » donc d'échanger, de faire des choix, d'intervenir à tous les niveaux de responsabilités.

Le GEM est fondamentalement un espace de **démocratie citoyenne**.

En utilisant de grands mots comme ceux-la, il m'a semblé utile de sortir le Larousse de ma poche

Démocratie : forme de gouvernement dans lequel la souveraineté émane du peuple.

Citoyenne : membre d'un état considéré du point de vue de ses devoirs et de ses droits politiques.

C'est bien cela, un lieu où les décisions viennent des adhérents, où ils assument aussi les devoirs qui en découlent.

Pour préserver cet espace et permettre aux **usagers de la psychiatrie et adhérents des GEM** de déployer leur parole ou simplement de trouver une place, loin des injonctions sociales ou soignantes, le GEM doit garder une certaine autonomie par rapport au réseau d'établissements et services existants. Bien entendu, il doit créer un partenariat avec les structures de soins et sociales simplement pour assurer un relais en cas de difficultés et pour informer les adhérents sur les structures existantes.

Le projet de GEM de l'agglomération Grenobloise

En concertation avec le groupe existant des « Dimanches Loisirs » (groupe créé sur l'agglomération Grenobloise il y a 12 ans), des bénévoles ainsi que des professionnels fonctionnant sous l'égide de ALHPI ont impulsé la réflexion autour d'un GEM et le montage administratif et son démarrage.

L'association ALHPI reste très partie prenante de cette aventure car elle est le Parrain du GEM. Les subventions sont gérées par elle, ce qui lui permet de mettre à disposition du GEM le personnel (à l'heure actuelle, une coordinatrice) et les moyens de fonctionner, elle restera garante de son bon fonctionnement.

Nous retronons actuellement dans une phase de transition. L'idée est maintenant d'impliquer les adhérents à tous les niveaux de consultations et de décisions, de se dessaisir du projet, de leur passer le relais tout en restant à leur côté. Et pourquoi pas, à plus long terme, se retirer sur la pointe des pieds pour laisser à une association d'usagers la responsabilité de gérer le GEM, en continuant à bénéficier du parrainage d'une association gestionnaire.

Christine Rouvière, coordinatrice

Résumons-nous :

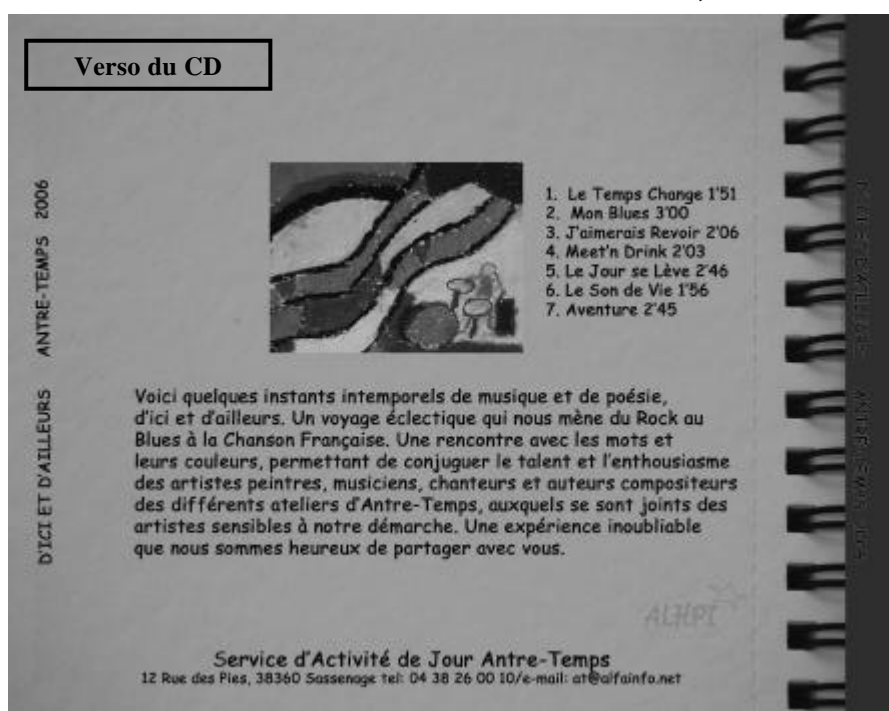
le GEM EST

Un collectif de personnes animées d'un même projet, un lieu de convivialité, d'accueil, d'échange de savoir et savoir-faire, de citoyenneté.

le GEM N'EST PAS

Un lieu de prise en charge, il ne rentre pas dans un contrat d'accompagnement, il n'est pas un lieu de soin, ni un lieu qui offre une prestation d'aide.

Christine Rouvière, coordinatrice



Nos artistes d'Antre temps ont enregistré un CD (le recto est tenu secret)
Ils vous donnent rendez-vous à une exposition et à un vin d'honneur, voir en page 8

Clubs thérapeutiques et Clubs-GEM : Quelles différences ? (ou l'origine et la spécificité des uns et des autres)

Les clubs destinés aux personnes souffrant de troubles psychiques trouvent leur origine dans la pratique de la psychothérapie institutionnelle qui a contribué à susciter l'implication active des patients. Le mot club a été utilisé très largement dans le mouvement de la psychothérapie institutionnelle et il recouvre des réalités parfois très contrastées. On peut néanmoins considérer qu'ils se sont développés schématiquement selon deux axes.

Ceux qui justifient de la dénomination « clubs thérapeutiques » sont encadrés par les soignants et s'intègrent dans le projet de soins des patients du ou des secteurs qui les mettent en œuvre ; ils ont leur place dans la palette des instruments de prévention, de soins et d'insertion sociale du secteur, pour soutenir les patients dans la reconstruction de leurs liens sociaux et leur insertion sociale.

D'autres ont pris davantage leur autonomie et leur indépendance par rapport à l'institution de soins, tout en établissant avec elle des liens de partenariat. Ce sont des associations d'usagers qui organisent leurs activités, et ils fonctionnent sur un modèle semblable ou proche de ce qui est défini dans le cahier des charges des « groupes d'entraide mutuelle » (GEM).

Ces deux types de clubs ont leur pertinence, et le programme de création et consolidation des GEM ne doit pas introduire de confusion, ni produire un désengagement des établissements de santé mentale vis à vis des clubs thérapeutiques existants ou en projet, qui restent des éléments de la palette de soins psychiatriques, agréés et financés comme tels. Il convient de préciser que les définitions des clubs thérapeutiques et des clubs type GEM ne sont réductibles ni à la localisation (dans un hôpital ou dans la cité), ni à des critères de gestion, mais sont liées à la nature du projet et du « contrat » passé avec les personnes. Ce qui fait la nature thérapeutique d'un club, ce n'est pas le fait qu'il soit financé par un établissement de santé, mais qu'il constitue une forme institutionnelle de soin ; ce qui fait la nature d'un GEM, ce n'est pas qu'il soit dans la cité, mais qu'il soit fondé sur un projet d'entraide mis en œuvre par les usagers eux-mêmes.

ANNEXE 3 de la Circulaire du 29 août 2005 intitulée « **Groupes d'entraide mutuelle et clubs thérapeutiques** »

ALHPI

LES DIMANCHES-LOISIRS

Voilà 12 ans que des bénévoles proposent chaque 3^{me} dimanche du mois, une journée de détente. Leur dernière initiative : **Une nuit en refuge non gardé avec 7 personnes souffrant de troubles psychiques.**

Etait-ce bien envisageable ? Etait-ce bien raisonnable ? L'automne dernier, Jean-Marie Sauldubois rejoint l'équipe des bénévoles des Dimanches-Loisirs. Grand randonneur, imprégné par l'esprit du scoutisme, il propose aux usagers, dès que le temps s'y prête, deux sorties en raquettes et trois randos. Son terrain de prédilection, c'est le Vercors : altitude moyenne, dénivelés raisonnables et grands espaces... il le connaît comme sa poche. Un petit groupe de fidèles de 7 ou 8 personnes se forment, accompagnés de bénévoles tout aussi heureux de leur dimanche en montagne. Jean-Marie suggère: « et si l'on couchait en refuge, ce serait un dépaysement complet ! ». En est-on capables ? Physiquement, c'est sûr, mais il faut se faire à l'idée, se décider, vaincre ses appréhensions, quitter ses habitudes.

Le temps était de la partie en ce week-end des **8 et 9 juillet** ; le petit film tourné pour l'occasion est éloquent ! (vous le trouverez bientôt sur le site du Club-GEM !), chacun a bien marché, participé à la préparation du repas, bien dormi et au retour, le sourire aux lèvres, prêt à recommencer...



Un Club a déjà fêté ses 21 bougies ! « L'Autre Regard » à Rennes.

<http://lautre REGARD.free.fr/>

Ce Club est du 2^{ème} type décrit ci-dessus. Voici comment lui-même se définit : « *L'Autre Regard, association d'usagers en santé mentale, créée en 1985, compte aujourd'hui 200 adhérents.*

Les usagers de la psychiatrie sont majoritaires dans le Conseil d'Administration et le Bureau de l'Association ; ils sont présents dans l'équipe d'animation (salariés ou bénévoles).

Son club de loisirs est un instrument de lien social participant au réseau institutionnel médico-social.

L'association comprend aussi un collectif d'usagers qui milite pour la déstigmatisation des malades psychiques et l'égalité des chances.

Texte tiré de la plaquette de L'Autre Regard

Ce Club est adhérent à la FNAP-Psy, rappelons qu'en Isère, il n'existe pas encore d'association d'usagers.

Christine Rouvière écrit aux usagers comme aux bénévoles

Bonjour,

Comme certains d'entre vous le savent, les Dimanches-loisirs se transforment en « Club GEM », cela va entraîner des modifications de positionnement pour chacun.

L'idée d'entraide mutuelle part du principe que **les personnes ayant un handicap psychique sont capables de donner/ recevoir, aider/être aidé et de prendre des responsabilités** à tous niveaux d'organisation. Cet espace doit permettre de prendre confiance, de se sentir capables de prendre des responsabilités, malgré ses fragilités. Il est important que le « Club GEM » marque fortement sa différence par rapport aux structures soignantes et sociales fréquentées habituellement.

L'organisation du « Club GEM », **ne doit pas être construite sur un modèle hiérarchique** qui différencie :
- Les aidant et les aidés, mais sur **un système** qui permet à chacun d'être en position de soutenir les autres ou d'être soutenu en fonction de ses possibilités, d'être dans un échange.

C'est pourquoi, après un temps de réflexion, la « commission de parrainage du Club GEM » a décidé que chacun serait **adhérent du « Club GEM »** et non plus bénévole ou usager.

Attention, être tous adhérents ne veut pas dire nier la différence, mais plutôt éviter de la mettre en avant.

La présence de personnes « amies » est très importante pour le dynamisme du groupe et dans l'idée de faire ensemble.

D'autre part je souhaite vous expliquer en quelques mots **ma place en tant que coordinatrice du Club GEM** :
Je ne serai pas adhérente, mais une tierce personne, une « permanence », qui aura une vision de l'ensemble du « Club GEM » car je serai présente tout au long de la semaine. Mon rôle sera **de faire le lien**, permettre à chacun de trouver sa place. Je n'aurai pas une place hiérarchique, mais bien un rôle de consultation, de **personne ressource**, de facilitateur et de garant que tout se passe bien.

Pour différencier ma place de professionnelle, je préfère vouvoyer chacun des adhérents.

Je souhaite travailler avec en toile de fond, la notion « **d'accueil en creux** » :

Exemple : « Lorsque j'invite des amis pour un repas, j'installe une assiette pour chacun, je prépare le repas, je signifie à chacun qu'il a sa place chez moi, je présente les convives... »

Mais je ne définis pas à l'avance les sujets de discussion, pour l'apéritif, le plat principal, le dessert... »

Explication : Je prépare les **conditions de l'accueil**, ce qui favorise la confiance et la convivialité, mais, je ne maîtrise **pas le contenu** de la soirée. L'idée de l'accueil en creux étant que chacun s'implique au gré de ses possibilités et ses envies. Ce travail implique : écoute, présence de la part de l'accueillant et bienveillance. Donc, ce n'est pas moi qui choisirai les activités, mais, je serai dans l'attente et l'écoute des désirs que chacun va apporter.

J'espère que ces quelques lignes permettront à tous de mieux comprendre ce qu'est un « Club GEM » et la place de chacun. Le rôle des bénévoles au sein des Dimanches-loisirs a été très important, j'espère qu'ils continueront à participer en tant qu'adhérents.

Je reste à votre disposition, n'hésitez pas à me téléphoner ou venir me voir au local si vous le souhaitez.

Dans cette attente, je vous envoie mes sincères salutations.

Les projets, les activités, l'organisation, le fonctionnement du Club-GEM de Grenoble :

C'est une page blanche ! ses adhérents l'écriront eux-mêmes ! Et nous ne saurions en préjuger ! Mais à coup sûr, c'est une belle aventure qui commence et qui réservera à chacun des surprises, dans quelque temps nous irons les interviewer...



Une démarche commune des partenaires du LIVRE BLANC DE 2001

ALHPI

La Fnap-Psy, l'Unafam et la FASM Croix-Marine collaborent depuis de longues années pour améliorer la prise en charge des personnes en souffrance psychique. Dans ce cadre elles ont publié, en 2001, en plein accord avec la Conférence des Présidents de CME*, un Livre Blanc qui explique clairement **ce qu'elles souhaitent en matière de partenariat en vue d'un accompagnement souple et volontaire des personnes en état de souffrance psychique vivant dans la cité.**

Les signataires du Livre Blanc ont défendu ensemble leurs demandes dans le cadre de l'élaboration des plans de santé mentale publiés depuis lors.

Elles ont, toujours ensemble, proposé des solutions qui ont été en partie reprises dans la loi.

*CME : Commission Médicale d'Etablissement, Instance qui regroupe tous les médecins d'un Hôpital et co-gère l'établissement

Les textes législatifs des GEM

- Les Clubs-GEM sont inscrits dans la **loi n°2005-102 du 11 février, pour « l'Égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées »**, notamment dans ses articles 4, 8 et 11.

- **La Circulaire DGAS/3B n°2005-418 du 29 août 2005** en fixe les modalités de conventionnement et de financement.

- **Le Plan de Santé Mentale 2005-08** prévoit une enveloppe de 20 millions € pour 200 à 300 GEM sur l'ensemble du territoire français.

« Le partenariat initié entre des deux associations représentant les usagers de la psychiatrie, Fnap-Psy et Unafam, lors du Livre Blanc de 2001, s'est renforcé lors des travaux sur les GEM, avec toutefois quelques hésitations compréhensibles sur leurs rôles respectifs, » écrit Jean Canneva.

En effet, l'autonomie des personnes souffrant de troubles psychiques étant le but recherché, l'indépendance des GEM devrait être la règle. Tel est l'objectif principal de la Fnap-Psy.

Pour l'Unafam, les GEM doivent rester accessibles à tous, même à ceux qui ne sont pas vraiment autonomes. La solution de parrainage suggérée par l'Unafam ne supprime pas l'objectif d'autonomie mais tient compte de ces fragilités.

La circulaire du 29 août 2005 a parfaitement intégré les deux objectifs (autonomie et protection).

Voici quelques extraits de cette Circulaire :

« Au vu de la prévalence des troubles psychiques graves et persistants dans la population et des constats sur les handicaps résultant de ces troubles, le besoin d'aide et d'accompagnement des personnes handicapées psychiques pour leur vie quotidienne et leur participation sociale, auquel ne peuvent seules répondre les actions de soins, se pose avec ampleur et de manière souvent aiguë.

En effet, la plupart de ces personnes sont à charge de leur famille, certaines se trouvent en errance. Par ailleurs, ces quarante dernières années, beaucoup de patients ont quitté l'hôpital où ils passaient leur vie, pour la cité. Cette évolution ne s'est que très partiellement traduite par la mise en œuvre des solutions d'accompagnement que cette nouvelle situation appelle.

*En effet, outre la reconnaissance du handicap résultant de troubles psychiques et son inscription pour la première fois dans le code de l'action sociale et des familles, la loi nouvelle (du 11 février 2005) veille à apporter à ces personnes handicapées les réponses appropriées à leurs besoins spécifiques, notamment en prévoyant la création de groupes d'entraide mutuelle (GEM), conçus à la fois comme **moyen de prévention** mais aussi comme **élément de compensation** des conséquences du handicap.*

Outil d'insertion dans la cité, de lutte contre l'isolement et de prévention de l'exclusion sociale de personnes en situation de grande fragilité, le groupe d'entraide mutuelle peut contribuer à assurer un meilleur accompagnement des personnes en souffrance psychique.

Le dispositif mis en place doit être suffisamment souple pour s'adapter dans le temps et à chaque instant aux besoins des personnes handicapées psychiques dont les troubles se caractérisent par une grande variabilité.

Par ailleurs, il doit être suffisamment ouvert pour permettre d'accueillir et de proposer un accompagnement à des personnes qui ne bénéficient pas nécessairement d'une reconnaissance de leur handicap » par la Commission des droits et de l'Autonomie (ex-COTOREP) par exemple

La Circulaire prévoit un parrain et 3 partenaires conventionnés

L'ALPHI est le **Parrain** du Club-GEM de Grenoble, il apporte « *un soutien et des garanties pour un fonctionnement de qualité* » du GEM : il assure les fonctions d'employeur, de gestionnaire des fonds, de garant du bon fonctionnement, par exemple. Ses responsabilités juridique, financière, morale, de sécurité, sont engagées.

Les Partenaires favorisent la vie du Club-GEM en le faisant connaître auprès de leurs adhérents, services ou réseaux respectifs et en lui apportant leur soutien, et les informations utiles à son développement :

L'UNAFAM 38 auprès des familles

Le RéHPI : Réseau Handicap Psychique en Isère auprès de ses membres du sanitaire et du médico-social

La Ville de Grenoble, commune de résidence du Club-GEM, auprès de ses services et des grenoblois

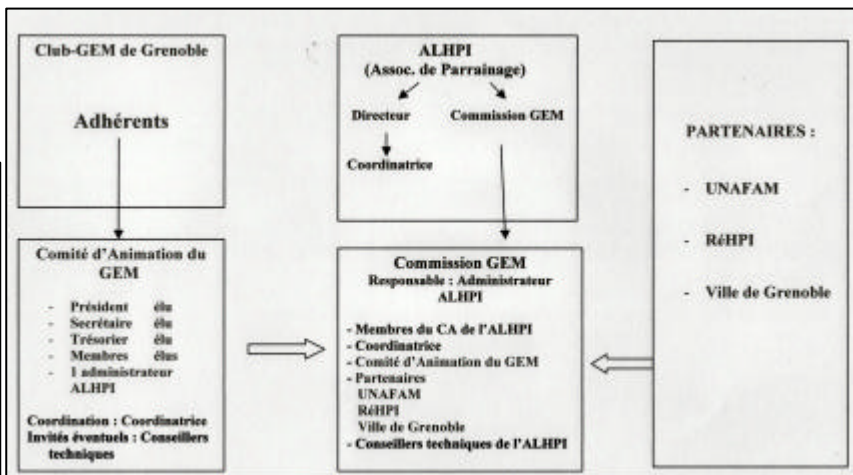
A ces partenariats prévus par la Circulaire, s'ajoute :

- une convention avec le CCAS de Grenoble qui met à sa disposition un bureau et des salles polyvalentes au Centre Social de la Bajatière ainsi qu'une ouverture sur les activités du Centre Social et du quartier.
- Une convention avec la Municipalité d'Eybens pour le prêt de la salle Jean Moulin dans le quartier des Ruires, certains week-end

D'autres partenariats pourront encore être noués avec d'autres organismes ou associations.

Organigramme du Club-GEM de Grenoble

**Et voici l'Invitation à la
Présentation du « Club-GEM de
Grenoble »**
Jeudi 30 Novembre
de 14 à 16 heures
Maison Moyrant
29 rue Moyrant - 38100 Grenoble
(ligne de Bus 31, arrêt Bajatière)



Témoignage

Et ce fut les 8 et 9 juillet 2006 ! Nous partîmes de Corrençon en direction de la cabane à Carette. C'était l'anniversaire de Jacques qui avait apporté 2 bouteilles de Clairette de Die ainsi que la glacière pour les maintenir au frais dans son lourd sac, qu'il a fait porter à Ludovic... La Clairette était claire et délicieuse. Nous arrivâmes à la cabane à Carette de bonne heure pour retenir la place. Quelques uns montèrent marcher sur la crête tandis que les autres cherchaient du bois pour approvisionner le feu du soir, dans le poêle de la cabane.

Le soir Françoise nous chanta une chanson rigolote. La nuit, nous ronflâmes beaucoup malgré les spray antibruit vendus en pharmacie. Nous nous réveillâmes tous avant 8 heures. Nous partîmes aussitôt. Nous arrivâmes vers 10h à la prairie de Darbounouse. A 12h, nous étions à l'auberge de Roybon où nous attendaient les voitures.

Petit texte de C.

Bienvenue à notre nouvel administrateur: Jean Marie Sauldubois

Coopté par le Conseil d'Administration du 28 juin 2006, Jean-Marie n'est pas un nouveau venu à l'ALHPI ; Très actif aux Dimanches-Loisirs, c'est lui qui, par exemple, a organisé le week-end en Vercors. Désormais le CA est au complet, mais **les Commissions et le GEM accueillent avec joie les bonnes volontés et les compétences qui veulent s'impliquer dans le travail de l'association.**

Comité d'Animation et Commission du GEM, LEURS MISSIONS

ALHPI

Le Comité d'Animation

Le Comité d'Animation se réunit au moins tous les mois. Ses décisions sont prises à la majorité des voix des présents.

Il organise l'accueil et l'information du public sur le Club-GEM

Il est à l'écoute des demandes des adhérents et veille à la bonne ambiance du Club-GEM et aux respect des règles de fonctionnement

Etablit le calendrier des activités programmées et organise sa diffusion

Il participe à la recherche de solutions en cas de difficultés internes ou externes rencontrées par le Club-GEM

Il prend connaissance des comptes du Club-GEM gérés par l'association de parrainage, propose le montant de la cotisation annuelle, et les éventuelles participations aux frais des activités.

Il établit le bilan de la vie et du fonctionnement du Club-GEM

Il bénéficie de l'aide d'un modérateur

La Commission

Elle se réunit au moins 3 fois dans l'année

Elle fait connaître le Club-GEM et favorise les adhésions

Elle assure les échanges d'information concernant le Club-GEM

Elle cherche les moyens humains, matériels et financiers pour améliorer les conditions de fonctionnement du Club-GEM

Elle est l'interlocuteur du Comité d'Animation pour favoriser son bon fonctionnement

Elle soumet le budget général du Club-GEM au CA de l'ALHPI

Elle constitue une instance de réflexion sur l'évolution du Club-GEM

Nos artistes d'Antre-Temps Vous invitent à découvrir leur CD et leurs peintures

Comme vous le savez sans doute, le CD d'Antre-Temps va enfin arriver "dans les bacs". Le "vernissage" aura lieu le jeudi 14 décembre de 15h30 à 17h environ, à l'espace Schloeher à Seyssins, au terminus du tram C.

La petite salle de spectacle de l'espace est située juste en face du Prisme. Un film d'une quinzaine de minutes sera projeté dans la salle de cinéma de l'espace, précédé d'une exposition de peintures dans le hall, et suivi du verre de l'amitié. Nous sommes tous très impatients de découvrir ce CD qui, rappelons-le, a été enregistré en juillet au studio d'enregistrement de la Bobine à Grenoble. Nous n'en doutons pas, la qualité sera au rendez-vous.

ALHPI

BULLETIN D'ADHESION 2007

Pour soutenir notre action venez rejoindre nos adhérents

Association Loi de 1901 - Organisme d'intérêt général

Mme, Mlle, M.,

Adresse

Code Postal Ville

Tél. :

email :

J'adhère à l'ALHPI, je cotise pour l'année 2007 :

1^{er} adhérent de la famille : 15 €uros

2^{ème} adhérent de la famille : 7 €uros

Don de : 15€ 30€ 45€ autre :€

Fait, le

Signature

Chèque de :€ à l'ordre l'Alhpi.

**A renvoyer au siège : ALHPI -
Lieu-dit Romant
38650 Saint Paul les Monestier**

ALHPI—Accompagner le Handicap Psychique en Isère

Siège social : Foyer Romant—Lieu dit Romant—38650 St Paul les Monestier

Téléphone : 04 76 34 08 41 fax : 04 76 34 05 24 Mail : romant@alfainfo.net

Bureaux du SERDAC et de Antre-Temps : 12 rue des PIES, 38360 SASSENAGE

SERDAC : Tél. 04 76 26 07 31 fax : 04 76 26 10 88 Mail : serdac@alfainfo.net

Antre-Temps : Tél. 04 38 26 00 10 fax : 04 76 26 10 88 Mail : at@alfainfo.net

Net : www.alhpi.com